

REPRESENTATIVITE ET DIALOGUE SOCIAL DANS LES PME
Le Gouvernement a entendu la demande de l'UPA

Le Conseil National de l'UPA a examiné le 29 mai l'avant projet de texte sur la démocratie sociale et le temps de travail.

Ses membres ont constaté avec satisfaction que le texte donne enfin une suite positive à la demande récurrente de l'UPA d'organiser un dialogue social adapté aux petites entreprises.

La rédaction de l'avant projet de loi montre en effet que le Gouvernement a pris en compte les attentes des petites entreprises portées par l'UPA.

Ainsi, le dialogue social ne sera plus accaparé par les représentants des grandes entreprises, et 92% des entreprises françaises (celles qui emploient moins de 20 salariés) vont enfin pouvoir organiser des relations sociales adaptées à leur situation.

L'UPA qui a signé un accord en ce sens dès 2001 avec les cinq organisations syndicales de salariés, se félicite de cette reconnaissance. Le Conseil National demande que cet accord soit rendu pleinement applicable avant la fin de l'année 2008.

Par ailleurs, le Conseil National a salué la volonté du Gouvernement de donner aux représentants des employeurs et des salariés la possibilité d'adapter par la négociation la réglementation en matière de temps de travail.